



# L'echo de Béchy

## Bulletin d'information municipale

### Le mot du maire

Après 2014, qui a vu le renouvellement des conseillers municipaux, l'année 2015 a été aussi un millésime important sur le plan électoral. Dans le cadre de cantons réaménagés, fin mars, les nouveaux conseillers départementaux ont été élus par binôme mixte au nom de la parité. BECHY fait partie du canton de FAULQUEMONT.

Autre changement notoire, depuis quelques semaines, la création d'une grande région EST (ALCA). Il faut souhaiter que nos nouveaux responsables de région aient à cœur d'œuvrer en cohésion pour répondre aux défis immenses qui les attendent et surtout apporter des réponses positives à l'ensemble des administrés qu'ils soient urbains ou ruraux.

Un mot sur le périmètre de notre intercommunalité. L'application de la loi NOTRe pourrait modifier celui-ci. Avec près de 16 500 habitants, nous ne sommes pas concernés par les seuils (15 000). Cependant le Val de Moselle avec moins de 15 000 habitants, doit fusionner. Le Préfet de Moselle a prévu un rapprochement avec notre territoire. Ni les uns, ni les autres n'approuvent ce mariage forcé ...

L'an passé, j'ai évoqué la création de chemins piétonniers. La convention avec le département a été signée, vous avez pu constater le bornage effectué sur les parcelles le long de la RD 910.

Une rénovation de l'école maternelle est prévue. Deux projets ont été présentés au conseil municipal pour étude. S'agissant d'un regroupement scolaire, les maires des communes concernées sont associés à l'étude de ce projet.

Je vous souhaite à tous mes vœux : Santé, Bonheur et Prospérité pour 2016.

Gilles BECK, votre maire.

#### Horaires de la mairie

##### Ouverture au public :

Lundi de 16h30 à 18h30  
Mercredi de 10h00 à 12h00  
Vendredi de 16h30 à 18h00

**Pour tout renseignement ou demande urgente**, le secrétariat peut être contacté par téléphone :

- Lundi : de 14h à 18h30  
- Mardi : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h  
- Mercredi : de 8h30 à 12h  
- Jeudi : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h  
- Vendredi : de 14h à 18h

Tel : **09 63 48 67 25**

email: [commune.bechy@wanadoo.fr](mailto:commune.bechy@wanadoo.fr)

**Site web** : [www.bechy.fr](http://www.bechy.fr)

#### Formalités à faire en mairie

##### Vous emménagez à Béchy

Vous devez vous inscrire en mairie :

- sur le fichier domiciliaire (se munir de votre livret de famille)  
- sur les listes électorales (se munir de votre carte d'identité)

##### Vous déménagez de Béchy

Vous devez signaler en mairie votre changement d'adresse

##### Carte d'identité

Les dossiers sont à constituer à la mairie de Béchy

##### Passeport biométrique

Les dossiers sont à constituer à la mairie de Rémilly

### Bien vivre ensemble

**Le déneigement** des rues, souhaité par tous, n'est possible que si la voie est libre sur toute la largeur de la chaussée, le stationnement des véhicules doit permettre le passage du tracteur chasse-neige. Le déneigement des trottoirs pour le passage des piétons, est à la charge des propriétaires riverains, sans projeter la neige sur la chaussée.

Depuis plusieurs années les chasseurs de Béchy ont investi dans un programme de réimplantation du **faisan**, ceci avec le soutien technique et financier du GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) Faisan entre Seille et Nied, ainsi que la Fédération des Chasseurs. Afin de laisser un plaisir sportif à nos chasseurs, évitons d'appivoiser ces faisans en les attirant avec des graines dans nos jardins !!

Les **travaux de faible importance** sont obligatoirement, préalablement, déclarés en Mairie sur formulaire prévu à cet effet et ne nécessitent pas de permis de construire. On peut citer :

- Les modifications de toiture, les ouvertures de fenêtre...
- Les poteaux ou pylônes de plus de 12m de hauteur, les murs de plus de 2m, les piscines...
- L'adjonction d'un balcon, d'un abri de jardin, d'un atelier de bricolage, d'une véranda...

### Aide au ravalement de façade

Depuis le rattachement de Béchy à la Communauté de Communes du Sud Messin (CCSM) vous pouvez faire une demande de subvention auprès de celle-ci pour un ravalement de façade de votre habitation. Vous serez conseillé gratuitement par un architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE). Si votre projet est conforme aux règles d'attribution, vous pourrez obtenir une subvention jusqu'à 25% de celui-ci, avec un maxi de 1428€. Tous les détails sur : [www.sudmessin.fr](http://www.sudmessin.fr).

### Facturation trimestrielle des ordures ménagères

La Communauté de de Communes du Sud Messin annonce que facturation de la redevance d'ordures ménagères sera désormais trimestrielle. Pour l'année 2016, le montant de la redevance a été maintenu à 92€ par habitant et par an. Dans un souci de facilité du paiement, la redevance fera cette année l'objet d'une facturation trimestrielle (4 par an) avec une première échéance au mois de mars. Afin d'éviter toute erreur sur la prochaine facture, il est nécessaire de contacter au plus vite la CC du Sud Messin en cas de changement de la composition du foyer (naissance, décès, séparation, emménagement, déménagement, etc.).

Après la création d'une 1<sup>ère</sup> boucle de 25 km entre Metz-Magny et Verny, la Communauté de Communes du Sud Messin souhaite développer un ensemble de boucles de promenades sur l'intégralité de son territoire. Un partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre (CDRP 57) identifie les aménagements prioritaires.

En rouge sur le plan, plusieurs boucles respectent les critères du PDIPR sur Luppy et Rémilly. Pour de plus larges randonnées une boucle de liaison est possible, en bleu, sur Béchy moyennant des aménagements le long de la RD 910, de chaque côté de la route de Rémilly pour rejoindre le chemin des vignes d'une part et le chemin de Luppy d'autre part.



Les boucles envisagées après la réhabilitation des chemins

## Joyeux anniversaire !

La municipalité continue à célébrer l'anniversaire de nos aînés âgés de plus de 85 ans.

M. le maire, accompagné de sa 3<sup>ème</sup> adjointe, s'est ainsi rendu au domicile de Mme Marie-Thérèse LEBLOND le 16 Novembre dernier pour lui offrir de jolies fleurs.



Mme LEBLOND, M. le Maire et sa 3<sup>ème</sup> adjointe

## Pour des trottoirs sans déjections canines

Suite à des réclamations réitérées de plusieurs administrés, des bornes de propreté canine seront installées, au printemps prochain, en proximité des corbeilles à déchets et aux abords des aires de jeux des enfants où la propreté est primordiale.

Dès ce mois de Février, des sacs-gants seront disponibles en mairie, destinés aux propriétaires de chiens, pour leur faciliter le ramassage des déjections. Avec un peu de civisme cet investissement minime devrait éviter des dépenses de nettoyage plus conséquentes qui se répercuteraient automatiquement sur les taxes locales.



Les futurs distributeurs de sacs

On a tant besoin de nature

Point Vert  
Magasin Vert

430 MAGASINS POUR VOTRE JARDIN  
LA NATURE EST NOTRE MÉTIER

**Magasin Vert**  
Route de Metz - Zone Commerciale des 5 Epis  
REMILLY - ☎ 03 87 64 81 68



# Syndicat Mixte des Sources de la Nied

En 2015, le Syndicat Mixte des Sources de la Nied Française (SMSNF), dont fait partie la Commune de Béchy, a créé quatre plaquettes d'information sur la législation des cours d'eau et les solutions pour leur conserver un fonctionnement naturel. Ces documents de vulgarisation expliquent simplement les droits et obligations des riverains, ils sont à la disposition des administrés à l'accueil de la Mairie.

La dernière réunion du Conseil syndical, le 1er décembre dernier, a précisé le programme des travaux en-cours sur l'amont de la Rotte et rappelé les prévisions en 2016 et 2017 sur l'Elme, le ruisseau de Luppy, le Dideleau et le Rû Merga. IL a également rappelé que la fusion des 4 syndicats de la Nied, souhaitée par la Préfecture, ajoutée à la loi NOTRe (Aout 2015) qui transfère la compétence GEMAPI (Gestion des Eaux et Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) aux Communautés de Communes, a incité ces 4 syndicats à lancer une étude de gouvernance optimale pour un fonctionnement harmonieux sur un bassin versant



Plaquettes disponibles en mairie

## Conseil de fabrique

Comme vous le savez, le Conseil de Fabrique de la paroisse de Béchy est chargé de veiller à l'entretien des édifices cultuels, et de gérer les biens et revenus destinés au bon fonctionnement du culte, vous pouvez donc aussi lui transmettre toute question à ce sujet.

En automne dernier, la Communauté de Paroisses a accueilli à sa tête le Père Jean-Claude DREHER, accompagné d'un prêtre coopérateur le Père Fenel BOURDEAU. Tout changement est propice au questionnement, au dialogue. Une 1<sup>ère</sup> réunion s'est déroulée à l'église de Béchy mi-décembre pour parler des horaires des messes, du fleurissement intérieur, du fonctionnement de la chorale. Ces échanges souhaités par Père Jean-Claude DREHER devraient permettre la meilleure adéquation du service aux besoins des habitants. Bienvenue à cette nouvelle équipe.

## Repas des anciens

Le prochain repas des seniors de Béchy aura lieu le dimanche 13 Mars 2016 à la salle du Foyer Socio-Educatif.

## Location de la salle du Foyer Socio Educatif

A compter du 1er janvier 2016, les tarifs de location de la salle du foyer socio-éducatif sont modifiés comme suit :

Utilisateurs	Grande Salle	Cuisine
Associations de Béchy	45 €	+ 55 €
Habitants de Béchy Week-end	220 € (*)	
Extérieurs Week-end	310 € (*)	
Apéritifs mariage, divers BECHY	120 €	
Apéritifs mariage, divers EXTERIEUR	170 €	
Enterrement	100 €	
Réunion	45 €	+ 55 €

(\*) Tarif week-end : du vendredi 18 heures au lundi 08 heures.

Si la location d'un jour férié a lieu en semaine (par exemple le jeudi de l'Ascension), la réservation débute la veille à 18 heures et se termine le lendemain à 08 heures. Il faut alors déduire 60 € du prix initial de la location.

D'autre part, la convention d'occupation a été mise à jour. Deux nouveaux articles concernant la vaisselle et le tri des déchets sont ajoutés à la convention d'occupation. Le cocontractant s'engage à rendre la vaisselle louée propre et sans traces, et à respecter le tri sélectif des déchets à l'aide des sacs poubelles noirs et de sacs jaunes mis à sa disposition.

En cas de non-respect, une somme de 150 € (soit 50 € pour la vaisselle et 100 € pour le tri sélectif) pourra être retenue sur le montant de la caution de 1 000 €.

## Saint-Nicolas de passage à Béchy

Saint Nicolas et le Père Fouettard sont à nouveau passés par Béchy le 5 Décembre 2015. Après une petite parade dans le village, les 2 compères ont ravi tous les enfants du village en distribuant bonbons et cadeaux lors d'une petite cérémonie à la salle du Foyer Socio-Educatif. Ce fut l'occasion de partager un moment convivial pour les parents et les enfants.



St-Nicolas, joyeusement accueilli

# L'AEN toujours active

La fête d'Halloween a eu lieu le Samedi 31 Octobre à la salle des fêtes. 84 enfants ont participé au défilé, au goûter et aux activités organisées par l'association. De nombreux parents étaient présents pour accompagner les enfants et pour goûter aux monstrueuses pâtisseries. Merci aux villageois pour leur accueil et leurs friandises qui ont ravi les enfants!

Avec l'aide financière de la mairie, l'A.E.N a fabriqué de nouveaux sujets de Noël qui ont été peints par les enfants le Mercredi 11 Novembre à la salle des fêtes. Cet atelier décoratif a été encadré par les membres de l'association. Vous avez pu les admirer dans les pots rouges de la commune, près de l'école ainsi que le long de la route de Rémillly. Merci à Stéphanie et David SCHROTZENBERGER pour leur grande implication dans la réalisation de ces sujets en bois.

L'A.E.N a offert un spectacle à tous les enfants des écoles de Béchy le dernier jour de classe avant les vacances de Noël. Un duo théâtral qui raconte les péripéties du père Noël pour distribuer son dernier cadeau, interprété par "Le théâtre sous la pluie" qui nous vient d'Augny. Ensuite le père Noël est venu distribuer des bonbons aux enfants et un goûter leur a été servi. Merci aux mamans qui ont réalisé des gâteaux.

prochaine manifestation de l'A.E.N : Repas dansant le Samedi 19 MARS 2016.



L'AEN en action pour la décoration du village

## Arrivées

Bienvenue à :  
M. Vincent CAPITANO et sa famille  
M. Ronald EBY et sa famille  
M. Alain GONY  
M. Régis HIVET-MANGIN  
M. Mathieu SCHMITT et Mme  
Stéphanie WEBER

## Départs

Bonne continuation à :  
M. Fabrice ANDRE  
M. Julien FOL et sa famille  
M. Florian GEORGES et sa famille  
M. Alexandre MAHOUT  
M. Alain NEPPER et sa famille

## Naissances

Longue vie à :  
Faustine BIRHANTZ

## Décès

Nos sincères condoléances aux familles de :  
M. Roger NASSOY

# L'ES BECHY reprend des couleurs

Après deux années de galère (deux descentes successives de l'équipe A), celle-ci avec un effectif plus étoffé et un renfort judicieux, les équipes séniors refont surface. A la mi- championnat, elles se classent respectivement 3ème pour l'équipe A et 2ème pour l'équipe B avec un match de retard.

La grande satisfaction vient des équipes de jeunes : les U 15 avec des joueurs à 90 % 1ère année et jouant contre la plupart des équipes avec des joueurs à 95 % 2ème année se classent 7e en critérium d'automne. La prochaine saison devrait être bien meilleure car ils joueront contre des équipes où les matchs seront plus équilibrés. Les U 13 avec un effectif plus mûr se classent 2ème de leur groupe derrière Boulay.

Les équipes U 11, U 9, U 7 et U 5 se sont distinguées dans leurs plateaux respectifs.

Nous faisons toujours appel aux bénévoles afin de renforcer notre encadrement et l'améliorer car notre club compte plus de 100 licenciés. Le championnat 2ème partie reprendra début mars. Nous rappelons que deux lotos seront organisés les 17 janvier et 6 mars 2016 au Foyer Socio-Educatif à partir de 14 heures.

Le rassemblement débutant aura lieu le jeudi 05 mai (Ascension). Les U 9 et U 11 le 04 juin, les U 13 et U 15 le 11 juin 2016 toute la journée.

Le Président, le Comité, et les Joueurs vous présentent leurs meilleurs vœux à l'aube de cette année nouvelle.

# Des activités récréatives avec le Foyer Rural

Depuis la rentrée de Septembre 2015, le Foyer Rural propose, une fois par semaine, à tous les élèves de l'école primaire de Béchy, des activités récréatives après la classe. Les élèves sont pris en charge par des accompagnateurs du Foyer Rural à la sortie de l'école. Ils sont menés à la salle du Foyer Socio-Educatif où une activité pédagogique leur est proposée jusqu'à 18h. De Septembre à Décembre 2015, une vingtaine d'enfants ont suivi des séances d'éveil musical tous les Jeudi après-midis. De Janvier à Mars, c'est un atelier vidéo qui est proposé aux enfants, pour apprendre à réaliser une animation avec les outils audiovisuels. D'Avril à Juin, le Foyer Rural proposera aux enfants une initiation au jardinage autour du jardin pédagogique situé entre le Foyer Socio-Educatif et le city-stade. Grâce à une aide de l'Etat versée dans le cadre de la réforme des temps scolaires, les frais d'inscription à ces activités s'élèvent pour les familles à 20 € par trimestre et par enfant, auxquels 10 € doivent être ajoutés pour la cotisation annuelle à l'association du Foyer Rural de Béchy.

Pour plus d'information, s'adresser en mairie ou auprès du Foyer Rural de Béchy.

## Tarifs des services

**Portion communale :** 35 €  
**Droit de stationnement :** 15 € / an  
**Concession cimetière :**  
150 € les 2m<sup>2</sup> pour 50 ans  
**Place au columbarium :**  
1000 € pour 50 ans  
**Redevance assainissement :**  
1,30 €HT / m<sup>3</sup>  
**Dispense de fosse septique :**  
2300 €HT  
**Stère de bois à façonner (résidents Béchy):** 10 €HT  
**Stère de bois à façonner (extérieurs) :** 12 €HT  
**Prix du stère relevé de couvert (chablis) :** 3,35 €HT  
**Photocopie en mairie :** 0,20 €  
**Location de la salle des fêtes :**  
se renseigner en Mairie  
ou sur [www.bechy.fr](http://www.bechy.fr)

**SUPER U**  
*les nouveaux commerçants*  
**RÉMILLY**  
Tél. 03 87 64 62 63  
ouvert non-stop tous les jours  
de 8 h à 20 h  
**CARTE U** La récompense de ma fidélité